



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
Direction Commerciale Régionale

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet
e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :
09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

Vos informations client

Vos références
Compte de facturation : 9293590012
Compte commercial : 1-ICAL-134

Votre contrat
Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 18kVA

Nom du client
SNC RUSCASSIE JEAN LUC

Lieu de consommation
Référence acheminement : 23430969601368
LE BOURG
46210 GORSES

207127 28737 7774
1/2 25
MAJOREL 62



FLX05900298801045-07TPE01

SNC RUSCASSIE-JEAN-LUC
LE BOURG
RUSCASSIE
46210 GORSES

Facture du 28/02/2024

n° 10194092774



Montant Hors TVA	57,99 €
Montant TVA (payée sur les débits)	7,83 €
Facture TTC	65,82 €

Montant total à payer (TTC) 65,82 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 29/03/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 27/03/2024

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de 65,82 €
à partir du : 14/03/2024

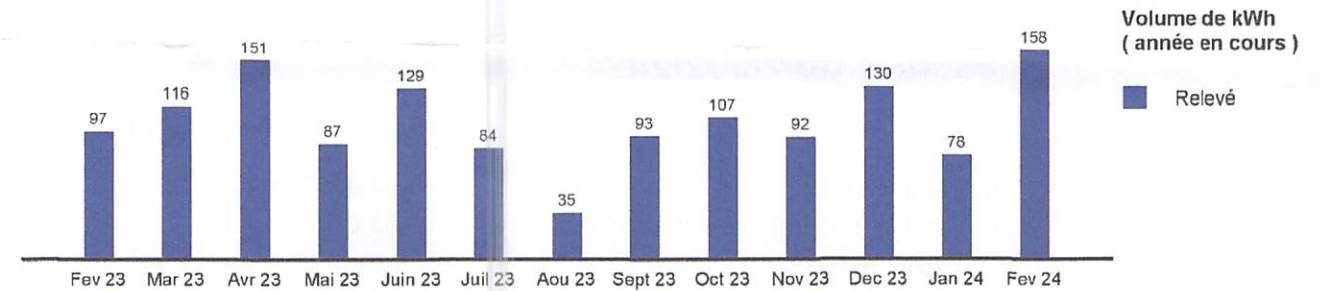
sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 12138854000 XX

SNC RUSCASSIE JEAN LUC**Détail de votre facture du 28/02/2024 n° 10194092774****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 18kVA
Réf. de votre contrat 1-9Y7-2015
Prix réglementés
Souscrit depuis le 09/10/1969

Données Point de Livraison

LE BOURG 46210 GORSES
Réf Acheminement Electricité : 23430969601368

Evolution de la consommation facturée en kWh

Total EDF Electricité *		51,74 € HT
Abonnement électricité (HT)		
Abonnement	Période du 01/02/2024 au 29/02/2024	Prix unitaire HT 22,54 €/mois
Consommation (HT)	Période	Conso 158 kWh
Electricité Période unique	du 27/01/2024 au 31/01/2024	25 kWh 19,070 c€/kWh
Electricité Période unique	du 01/02/2024 au 26/02/2024	133 kWh 18,370 c€/kWh
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 15,65 €, et la part variable est de 9,42 €		

Services	0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		6,25 € Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période du 27/01/2024 au 31/01/2024	Assiette 25 kWh
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période du 01/02/2024 au 26/02/2024	Assiette 133 kWh
Contribution Tarifaire d'Acheminement	Période du 27/01/2024 au 27/02/2024	Assiette 15,65
		Prix unitaire HorsTVA 0,10000 c€/kWh
		Prix unitaire HT 21,93 %
		Taux de TVA 20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		57,99 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette
TVA à 5,50%		25,97 €
TVA à 20,00%		32,02 €
Total TTC pour ce site		65,82 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 906 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 21H00-5H00
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	3140 le 27/01/2024	3298 le 27/02/2024

Détail de votre facture du 28/02/2024 n° 10194092774

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 18kVA
Réf. de votre contrat 1-9Y7-2015
Prix réglementés
Souscrit depuis le 09/10/1969

Données Point de Livraison

LE BOURG 46210 GORSES
Réf Acheminement Electricité : 23430969601368

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2024. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Actualités

Consultez la mise à jour de la charte de protection des données personnelles EDF Entreprises & Collectivités sur le site edf.fr via l'onglet « Données personnelles » en bas de page. Vous pouvez aussi contacter votre conseiller EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 72,9% nucléaire, 5,6% renouvelables (dont 0,3% hydraulique, 1,4% éolien, 2,7% solaire, 1,2% Biomasse), 14,9% gaz, 5,4% charbon, 0,8% pétrole, 0,4% autres fossiles.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

68,8% hydraulique : 48,2% France (dont 1,1 % enchères) , 20,7% hors France (Espagne, Finlande, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie), 18,7% éolien : 11,3% France (dont 10,2% enchères) et 7,4% hors France (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède), 7,1% biomasse : 7,1% France dont (7,1% enchères),

5,4% solaire : 4,8% France (dont 4,8% enchères) et 0,6% hors France (Allemagne, Espagne, Italie).

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,3% hydraulique, 23,7% éolien

dont 12,7% enchères, 5,5% solaire dont 5,4% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2022 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr